



Accueil / Vivre / Le cimetière / Autorisation spéciales d'accès

## AUTORISATION SPÉCIALES D'ACCÈS

---

12 février 2025

**La circulation des véhicules, bicyclettes et cyclomoteurs est strictement interdite dans le cimetière**, sauf en cas de funérailles ou pour des travaux d'entretien, de nettoyage et de maintenance (les entrepreneurs et fleuristes doivent préalablement en faire la demande auprès de la mairie).

**Une autorisation spéciale peut être accordée aux personnes à mobilité réduite**, qu'elle soit permanente ou temporaire. Pour en faire la demande, il convient de se rendre au service population muni d'un certificat médical, d'une photo et d'une pièce d'identité.

### LIENS UTILES

---



LE CIMETIÈRE



ACHAT DE CONCESSION  
FUNÉRAIRE

**ESPACE CINÉRAIRE**

**ENTRETIEN ET  
NETTOYAGE DES  
CONCESSIONS**

**REPRISE DE  
CONCESSIONS EN ÉTAT  
D'ABANDON**

**GESTION DES DÉCHETS :  
MISE EN PLACE DE BACS  
À TERRE AU CIMETIÈRE**



## VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

## INFOS ET DÉMARCHES

---

### Service Population

Tél : 01 60 22 25 63

**Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>**

Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 70045  
77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex  
Fax : 01 60 22 99 82

---

### MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
01 60 22 25 63

### Nous contacter

